

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 17 JUIN 2024

### **REMERCIEMENTS :**

Les restaurant du Cœur, le SSIAD de Lestrem, remercient la commune pour les subventions qui leur ont été accordées. Le personnel communal remercie le Conseil Municipal pour la prime exceptionnelle.

### **TRAVAUX ET ACHAT EFFECTUES DEPUIS LE 10 AVRIL :**

Préparation et mise en place pour la cérémonie du 8 mai.

Entretien des différents terrains.

Fabrication d'une remorque pour l'arrosage des plantations.

Plantations des fleurs d'été.

Mise en place et installation des panneaux d'élections et du bureau de vote.

Achat d'une banquette et d'une chauffeuse pour la classe maternelle : 390€

Achat d'un arbre pour le don d'organes pour un coût de 108€.

Livres pour remise des prix à la kermesse : 393€.

### **Kit 6<sup>ème</sup> pour les CM2 et les enfants nés en 2013 :**

Cartes cadeaux Cultura : 90€

Cadenas et clé usb Top office : 102.96€

Fruits pour le parcours du cœur de l'école : 91€

Transport scolaire de la piscine des cycle 2 et cycle 3 pour le mois de mai : 564€

Renouvellement des clés et passes pour l'école : 827€

Remplacement des filtres de la CTA, chauffage/ventilation Salle des 2 Lys pour un coût de 6588€

Participation CLSH en partenariat avec la mairie de Saint-Venant : 572€

Achat de deux panneaux pour le dépôt à betteraves : 124€

### **DEVIS, TRAVAUX ET ACHATS A VENIR :**

Devis effectué par l'entreprise Blot pour l'éclairage tricolore du monument aux morts : 3241€ HT

Devis en cours pour la rénovation de l'ancienne salle des fêtes.

Réparation du feu clignotant rue de Calonne, par la société CEP pour un coût de 430€ HT

Le fauchage aura lieu à compter du 20 juin.

### **FINANCES ET DELIBERATIONS :**

La subvention accordée au titre du FEAC (Fonds exceptionnel d'accompagnement des collectivités) pour la réfection de la rue de la Lys suite aux inondations de janvier 2024 a été versée pour un montant de 18 346,10€ (100% du coût HT).

Délibération pour la dissolution du CCAS au 31 décembre 2024.

Délibération pour la transmission dématérialisée des actes budgétaires en Préfecture.

Décision modificative concernant l'amortissement des frais d'études de programmation urbaine d'un montant de 1344€.

Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population.

Pour la mise à jour des jours de congés pour événements familiaux.

Nous avons été sollicité par le SPASAD de Rely-St Venant pour une demande de subvention. Après délibération le Conseil Municipal accorde 100€ de subvention pour l'année 2025.

### **MODIFICATIONS TARIFAIRES :**

En raison de l'inflation, de l'augmentation des coûts de l'énergie et sur recommandations du percepteur, Le conseil Municipal a décidé d'augmenter sensiblement une partie des tarifs communaux applicables à compter du 01 septembre 2024.

### **Cantine :**

Le tarif de la carte passe à 16 € soit 4€ le repas, soit une augmentation de 0.25cts le repas par rapport à 2023.

### Garderie :

15 € la carte de 20 présences soit 0.75cts la présence, une augmentation de 0.05cts. Ce tarif n'avait pas augmenté depuis le 01 septembre 2022.

### Cimetière communal :

Concession : 100€/m<sup>2</sup>, soit 300€ + 25€ (frais d'Etat) pour une concession perpétuelle.

Colombarium : 1200€ la case pour 2 urnes pour une durée de 50 ans.

### Salle des 2 Lys :

**Saint-Florinois :** 450€

**Extérieur :** 650€

Les tarifs concernant le vin d'honneur, la caution et l'acompte restent inchangés.

### Taxe aménagement :

Le conseil Municipal a décidé d'augmenter le taux à 2,5% au lieu de 2% à compter du 01 janvier 2025.

Ce taux n'avait pas augmenté depuis 2011.

### CANTINE INTERGENERATIONNELLE :

Discussion en cours pour l'ouverture de la cantine aux habitants de Saint-Floris et aux parents et grands-parents des enfants scolarisés à l'école La Fontaine.

### PERSONNEL COMMUNAL :

Titularisation de M. Libert Damien, Adjoint technique à compter du 17 juillet 2024.

### ELECTIONS LEGISLATIVES :

Établissement des tours de garde pour les dimanches du 30 juin et 07 juillet.

Le bureau de vote est ouvert de 8h00 à 18h00.

**Inscription :** il n'est plus possible de s'inscrire pour les élections législatives, les inscriptions seront de nouveau possible après le second tour pour les prochaines élections.

**Procuration :** En ligne sur : <https://www.maprocuration.gouv.fr/> ou en gendarmerie en remplissant un formulaire qui nous sera remis.

### RAPPORTS DE BON VOISINAGE:

L'échardonnage doit être effectué avant le 14 juillet.

### Taille des haies :

Les propriétaires ayant des haies donnant sur la voie publique sont priés de les tailler pour la sécurité de tous. Attention : il est déconseillé de tailler et/ou de couper les arbres et les haies pendant la période de nidification et de reproduction des oiseaux **entre le 16 mars et le 15 août**. Il est interdit de tailler les haies le long des parcelles agricoles.

Interdiction de tailler les haies pour les agriculteurs pendant la période du **01 avril au 31 juillet**.

### Chiens :

Les déjections canines sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux publics pour enfants doivent être ramassées par mesure d'hygiène publique.

Les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas divaguer. Il est rappelé que les propriétaires d'animaux sont responsables des dommages causés par leurs animaux : article 1243 du code civil.